

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement, politique de la Ville :

GESTION DU PATRIMOINE ET POLITIQUE ENERGETIQUE - ETUDE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ETENDUE A PARTIR DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE PREVUE SUR LE COSEC

DEL20220912_10

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : P. Chrétien - VU en C° finances du 8/09/2022

Par délibération en date du 24/01/2022, la commune a souhaité adhérer au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics de Caen la mer.

A partir de 2022 et pour la période d'engagement de 4 ans à venir, la commune demande que le service commun assure la mission mentionnée dans l'annexe à cette délibération qui précise également le bâtiment concerné au cas par cas.

Selon le barème figurant dans la convention d'adhésion au service commun, la cotisation annuelle pour ce service supplémentaire s'établira à 500€ / an sur 4 ans.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DEMANDE** au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics de réaliser une étude en autoconsommation collective étendue à partir de l'installation photovoltaïque prévue sur le COSEC (gymnase Maurice Chevalier),
- ➔ **APPROUVE** l'engagement financier sur 4 ans concernant cette étude,
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LISTE DES BÂTIMENTS A ETUDIER A PARTIR DE 2022 SUR UNE PERIODE 4 ANS

NOM DU BATIMENT	TYPE	ADRESSE	SURFACE	MISSIONS / OPTIONS CHOISIES*
COSEC	Gymnase	Avenue Général Leclerc	1 350m ²	Etude PV autoconsommation collective étendue

La commune souhaite bénéficier de la mission PPI Tertiaire : *Déjà souscrit*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le

Certifiée exécutoire le

